

Article 29 du Règlement

M. Holtmann: Expliquez comment aux Canadiens. Que faites-vous là-bas?

M. Benjamin: Il ne rime à rien de se blâmer les uns les autres.

M. Holtmann: Nous sommes tout ouïes.

M. Benjamin: Le chef de mon parti, qui a présenté la motion qui a été acceptée par la présidence, a proposé une autre solution.

M. Holtmann: Merveilleux.

M. Benjamin: Le député qui a la bouche ouverte maintenant avait les oreilles bloquées plus tôt aujourd'hui.

M. Holtmann: Dîtes-nous quelle est votre solution merveilleuse.

M. Benjamin: L'entente a été conçue pour faire plaisir à la France et non pour satisfaire aux besoins de la région de l'Atlantique. Elle donne à la France des stocks de poisson dans des zones où sa flottille n'avait jamais pêché auparavant et où elle n'a absolument aucun droit. La France n'a même pas demandé de droits dans cette région. Quelle idée d'aller les lui donner avant qu'une entente arbitrée ne soit conclue? C'est encore de la négociation débile.

M. Holtmann: Quelle merveilleuse troupe.

M. Benjamin: Je signale à mon collègue qu'un certain nombre d'entre nous avons siégé des deux côtés de la table de négociations.

On dit que le poisson est bon pour le cerveau.

M. St. Germain: Vous ne devez pas en manger souvent.

M. Benjamin: J'ai écouté mon collègue d'en face, et je sais maintenant comment le Seigneur sait où il faut envoyer du poisson. Je me demande quand le député en a mangé pour la dernière fois. Quand le ministre des Transports a-t-il mangé pour la dernière fois de cet aliment excellent pour le cerveau? Et ce qui est plus important encore, quand le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) en a-t-il mangé pour la dernière fois?

M. Holtmann: Il a mangé du bon poisson au Manitoba. Je vous le garantis.

M. Benjamin: Le ministre des Pêches et des Océans représente une partie de Fraser Valley et de South Delta où l'on trouve du saumon du Pacifique. S'il voulait se montrer un négociateur et un homme d'état canadien généreux, pourquoi n'a-t-il pas proposé le saumon du Pacifique au lieu de la morue de l'Atlantique aux Français? Vous imaginez ce qui serait arrivé au ministre des Pêches et des Océans s'il avait dit aux Français qu'ils pouvaient prendre le saumon du Pacifique s'ils cessaient de traîner dans le territoire contesté. Le ministre de la Colombie-Britannique aurait été chassé de la ville sur un rail, et ce sort aurait été encore bien trop clément pour lui. En revanche, il peut se montrer généreux avec la morue du large de Terre-Neuve. S'il négociait sur le saumon du Pacifique avec les Américains et les Japonais, ferait-il preuve de la même générosité? J'espère que mes amis conservateurs d'en face vont lui poser la question.

M. Holtmann: Jusqu'ici, vous n'avez pas convaincu grand monde.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne prétends pas connaître grand-chose aux poissons, sauf ceux que nous avons dans le lac Last Mountain.

M. Holtmann: Asseyez-vous alors. Asseyez-vous si vous ne connaissez pas les poissons.

M. Benjamin: D'un autre côté, mon collègue d'en face ne saurait pas ce qu'est un boisseau de blé même s'il lui en tombait un sur la tête, mais cela ne l'empêcherait pas de faire un discours à ce sujet, j'en suis certain.

M. Holtmann: Je regrette, mais je connais le blé aussi bien que vous. Vous êtes en train de parler de poissons. Tant mieux pour vous, vous parlez de poissons.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le Règlement n'exige-t-il pas qu'un député soit à sa place avant de prendre la parole?

M. Holtmann: Ce n'est pas prévu au Règlement.

M. Benjamin: Je me demande si vous savez qui a la parole.

● (2410)

M. le Président: Tous les députés ici présents ce soir savent que c'est un député chevronné qui pose assurément sa question pour la forme, mais je comprends parfaitement pourquoi il la pose. La réponse que j'ai déjà eu à donner au cours de la soirée est que si un député n'occupe pas son siège il ne peut pas obtenir la parole.

Parfois, il est très difficile de faire comprendre aux députés que, lorsqu'ils sont assis à la place de quelqu'un d'autre, ils ne doivent pas répliquer, si je puis m'exprimer ainsi, aux gens d'en face. Le député a parfaitement raison. Si un député demande à intervenir alors qu'il occupe un autre siège que celui qui lui est affecté dans cette enceinte, il va de soi que la présidence ne peut y consentir. Évidemment, le député, qui a beaucoup d'expérience, pourrait peut-être poursuivre son intervention de manière plus efficace s'il ne laissait pas intervenir ce collègue.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais seulement dire à mes amis d'en face que j'ai écouté avec attention les discours de mes collègues de l'opposition sans les interrompre. J'aime les interpellations car cela signifie qu'on m'écoute. Toutefois, dans ce cas-ci on ne m'écoute pas.

Nous nous rendons compte qu'il est très difficile de gouverner le Canada qui regroupe dix provinces et deux territoires. La pire situation pour un parti au pouvoir est peut-être de retrouver son même parti au pouvoir dans diverses provinces. Nous comprenons que la situation puisse être difficile. Toutefois, quels que soient les désaccords ou les malentendus avec les provinces, le gouvernement fédéral et la Chambre doivent respecter le principe fondamental qui veut que le maintien de notre souveraineté et de notre indépendance est inviolable et qu'il faut résister à tout empiètement. Les députés de tous les partis représentés à la Chambre sont d'accord là-dessus en principe, même s'ils ne s'entendent pas sur la façon de l'observer.